

réclamations. Quant aux perceptions et aux paiements, c'est le ministère qui s'en occupe. D'après la loi, aucune demande ne pouvait être reçue après le 1er septembre 1923, mais les délais furent accordés de temps à autre et les demandes peuvent maintenant être reçues jusqu'au 31 août 1933.

Pendant l'exercice 1931, on a reçu 1,757 demandes d'assurance, dont 1,644 ont été acceptées et 113 refusées. Le nombre de polices émises est de 1,672, comprenant un petit nombre de demandes faites au cours de l'exercice précédent.

Les polices en vigueur le 31 mars 1931 sont au nombre de 29,013 et le montant global se chiffre par \$64,314,952. Les recettes en primes se montent à \$1,791,542 et en intérêts à \$331,919, ce qui forme une somme de \$2,123,461. Les déboursés au cours de l'année, ce qui comprend les bénéfiques mortuaires et les polices périmées ou rétrocedées, s'élèvent à \$842,911. Le nombre de réclamations pour décès payées jusqu'au 31 mars 1931 est de 2,478, représentant une somme de \$6,633,579. A la même date, il restait en caisse \$9,249,236.

Section 6.—Etablissement des soldats sur les terres et colonisation.¹

Au cours de l'automne de 1930, le ministère de l'Immigration et de la Colonisation a effectué un relevé compréhensif des activités générales et des mesures d'ordre administratif se rapportant à l'établissement des anciens combattants sur la terre et à la colonisation en général dans le but de rendre le service plus efficace et de diminuer les frais d'administration.

La nouvelle évaluation des terres, qui est maintenant parachevée, et a amené \$7,476,092 de réduction dans la dette globale des soldats-colons, et la loi de 1930 en vertu de laquelle la dette en question est diminuée de 30 p.c., c'est-à-dire de \$11,318,014, comportent une réduction globale de \$18,794,107.

La réorganisation du service a été terminée au commencement de l'année 1931. Composé anciennement d'un bureau de trois commissaires, de neuf sections dont était formée l'administration centrale, et de onze bureaux régionaux, avec un personnel de 526 en tout, il n'a maintenant qu'un directeur et trois sections. Le personnel a subi une diminution de 158, tandis que l'économie en salaires est de \$270,264. Il y a 43 automobiles de moins. L'économie annuelle réalisée en frais d'administration se chiffre par \$330,274. On a pris soin, toutefois, de ne pas éliminer les services essentiels aux colons ni d'en amoindrir l'efficacité.

Le bureau de l'établissement des soldats dirige, comme par le passé, l'établissement sur les terres conformément à la loi de 1919 et à ses modifications et les travaux généraux de la colonisation, puisqu'il constitue en même temps la division de la colonisation qui fait partie du ministère de l'Immigration et de la Colonisation.

Les prêts faits en vertu de la loi de l'établissement des soldats sur les terres ont permis à 24,491 anciens combattants de s'établir. A la fin de 1931, il y avait 11,612 soldats-colons, 5,184 colons non militaires, 2,383 colons établis en vertu du projet britannique pour familles et 226 colons non militaires occupant des terres rétrocedées par ces derniers. Le nombre de fermes à revendre était de 3,409; 2,273 prêts ont été remboursés en entier. Il y a donc maintenant 19,405 colons actifs et 3,409 lopins de terre, soit 22,814 fermes en tout, qui relèvent de l'administration.

La somme globale des prêts qui auparavant se montait à \$145,220,320 a été réduite à \$63,383,228, diminution qui se répartit comme suit: versements au Trésor, tant en principal qu'en intérêts, \$49,270,197; amortissements en vertu de lois spéciales, \$21,721,977; déductions pour pertes dans la revente de terrains et de biens meubles, \$10,844,918.

¹ Revisé par C. W. Cavers, du Bureau de l'Etablissement des soldats. Chiffres au 31 décembre 1931.